



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

ASSEMBLEE GENERALE

23/06/2022

Domaine de MONTELS à ALBIAS

Participent à cette assemblée

Clubs représentés : AV LAVITOIS-ST CAUSSADAIS-US BASTIDIENNE LABASTIDE ST PIERRE-CAZES O-SC LAFRANCAISE-FC LAUZERTIN-- STADE LARRAZETTOIS GARGANVILLAR-LA NICOLAITE-US MALAUSAINE-JS MEAUZACAISE-FCUS MOLIERES- AV MAGISTERIEN-FC ALBIASSAIN-COQUELICOTS MONTECHOIS-AMS MIRABELAISE-US MONTCLARQUERCY VERT-RC ESCAZEUX- -AS MAS GRENIER-AS STEPHANOISE- US REALVILLE CAYRAC-AV S CAMPSASNAIS-AS CORBARIEU-SC MONTACUTAIN-US ESCATALINOISE-AV C BASTIDIEN LABASTIDE TEMPLE-CASTELSARRASIN GANDALOU FC-VIOLETTE S AUCAMVILLE-ST NAUPHARY AC-AS BESSINOISE-FC GOUDOURVILLE AUVILLAR-FC BEAUMONTOIS-AS BRESSOLAISE-J ES MONTALBANAIS-CONFLUENCE FC-FC GOLFECH-SERIGNAC ATC-FC DU BRULHOIS-FC NEGREPELISSE MONTRICOUX-FC BOURG DE VISA MIRAMONT-ENT VALVER FOOT 82-AS SAVENES VERDUN-F TERRASSES DU TARN-ECOLE FOOTBALL GARONNE GASCOGNE-ECOLE FOOTBALL DES DEUX RIVES-FC MONTPEZAT PUYLAROQUE-ESPOIR VILLEMADAIS-MONTAUBAN BEACH SOCCER 82-FC QUERCY ROUERGUE-FC LES 2 PONTS-AMICALE EDUCATEURS FOOTBALL82- F.T.ST SARDOS COMBEROUGER BOUILLAC- ESP VAZERACAIS- A.AM. GRISOLLES- AS de POMPIGNAN- ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE- LOUBEJAC ARDUS FC- CORBARIEU FC-

Clubs absents : MONTAUBAN FC TG- US MONTBARTIER.

Tous les membres du comité Directeur à l'exception de Mrs CORONADO-DA COSTA-MOUEDDEB TROJET-NEZRY-et RONZE (excusés) étaient présents ainsi que les salariés(es) du district.

Mr BOSCARI souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, aux diverses personnalités présentes, aux salariés(es) du district, aux membres du comité directeur, aux membres des diverses commissions, aux partenaires du district. Il demande suite à cette année COVID une pensée pour toutes les personnes disparues.

OUVERTURE DE L'AG ORDINAIRE

Sous couvert de la commission départementale de surveillance des opérations électorales avec la présence de

Président : Yves TARRIBLE

Membres : Mme DUTOUR, ROUBELLAT, Mr COUDERC.

Mr ESNAULT (excusé)

Cette commission était présente sur le site pour assumer sa mission dans le cadre de cette assemblée.

Accueil des clubs, émargement et vérifications des pouvoirs de 18 h à 19 h.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

La commission constate qu'il n'est pas demandé de vote à bulletin secret, la consultation se fera donc à main levée à l'exception du vote no 4.

VOTE N° 1 -- Approbation du PV de l'Assemblée Générale Financière du 21 novembre 2021 publiée le 15 janvier 2022

APPROBATION A L'UNANIMITE

VOTE N° 2 -- Présentation du rapport d'activité de la saison 2021/2022 par le secrétaire général Didier BREIL

APPROBATION A L'UNANIMITE

Présentation du budget prévisionnel 2022/2023 par M. LEPKOWICZ

VOTE N° 3 -- Vœux et questions diverses

- Modification du règlement du challenge Jean JUTGLA : **52 pour, 7 abstentions, 0 contre**

-Création de la super coupe du TARN et GARONNE : **Unanimité**

-Pyramide des championnats : **58 pour, 1 abstention, 0 contre**

VOTE N° 4 --

Elections des délégués des clubs et du comité Directeur pour la représentation du district du TARN et GARONNE à l'assemblée générale de la ligue OCCITANIE pour la saison 2022/2023.

La consultation est organisée dès l'arrivée des représentants des clubs qui prennent possession de leur dossier pour l'assemblée générale.

Les formalités de vote se déroulent conformément aux règles du scrutin à bulletin secret.

Une salle est réservée avec émargement des votants, contrôle des nombres de voix et des pouvoirs remis par les présidents des clubs aux personnes habilitées à les représenter.

Considérant la carence de candidats relevée par la commission lors de sa précédente réunion, il est présenté aux représentants des clubs un bulletin de vote comprenant quatre membres du CD (Mme BALDASS Marie-Line, Mrs BREIL Didier, FAURE Jean Pierre et ROYER Jean Jacques) et trois représentants des clubs (Mrs COUDERC Géraud, FOURES Serge et GOUE Patrice).

Monsieur COUDERC, candidat à la délégation ne participe ni au dépouillement ni à la délibération.

Résultat du vote :

Nombre de clubs inscrits : 61 qui représentent 180 voix

Nombre de clubs votants : 55 qui représentent 163 voix

Abstentions : 6 qui représentent 17 voix

Considérant l'article 4 des règlements généraux de la FFF : (en cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu).

La commission déclare la délégation du district de football du TARN ET GARONNE composée comme suit :

DELEGUES TITULAIRES

Mme BALDASS 163 voix CD

Mr BREIL 163 voix CD

Mr FAURE 162 voix CD

Mr GOUE 163 voix CLUBS

Mr COUDERC 161 voix CLUBS (né le 01/01/1953)

DELEGUES SUPPLEANTS

Mr FOURES 161 voix CLUBS (né le 03/07/1956)

Mr ROYER 157 voix CD

La séance étant terminée l'Assemblée Ordinaire est clôturée.

Mr BREIL Secrétaire Général fait un rappel sur les modifications réglementaires concernant les équipes de jeunes et signale que lui-même ainsi que les membres du CD en charge de ces règlements des équipes de jeunes sont à la disposition des clubs pour tous les renseignements qu'ils en jugeraient utiles.

Le secrétaire rappelle un point très important quant à la communication des clubs vis-à-vis du district :

NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST OBLIGATOIRE POUR LES CLUBS LORS DE VOS ECHANGES AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS DU DISTRICT D'UTILISER L'ADRESSE OFFICIELLE DE VOTRE CLUB.

Allocution de Jérôme BOSCARI Président du District.

Je voudrais en préambule souligner ici l'excellent travail que nous avons réalisé sur le domaine financier qui vient de vous être présenté, piloté de main de maître par Michel LEPKOWICZ notre trésorier Général, épaulé par Brigitte VERNIS notre secrétaire. Grâce cela, nous vous rappelons que cette saison qui vient de se terminer un bonus-reprise de 35000€ d'aide aux clubs avec la gratuité des engagements vous ont été octroyés.

D.BREIL
Secrétaire Général

J.BOSCARI
Président du District